



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4093

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Marcy l'Etoile

objet : Avenues Marcel Mérieux et Jean Colomb - Travaux complémentaires - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme lehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 20 janvier 2020****Délibération n° 2020-4093**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Marcy l'Etoile

objet : **Avenues Marcel Mérieux et Jean Colomb - Travaux complémentaires - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération des avenues Marcel Mérieux et Jean Colomb font partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

**I - Contexte**

Par délibération n° 2018-2707 du 27 avril 2018, le Conseil de la Métropole a décidé d'une individualisation complémentaire portant le montant de l'autorisation de programme à 3 057 284 € TTC à la charge du budget principal, à 200 000 € HT à la charge du budget annexe des eaux et à 200 000 € HT à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Le diagnostic réalisé sur les voiries Marcel Mérieux et Jean Colomb qui desservent le centre-ville a, notamment, permis de mettre en évidence les points suivants :

- un réseau viaire historique qui n'a pas évolué, de configuration routière (carrefours giratoires, absence d'aménagements cyclables sur l'avenue Marcel Mérieux, etc.),
- l'absence de cheminements piétons (trottoirs) normalisés et sécurisés,
- un trafic de transit qui reste important et des limitations de vitesse (50 km/h) souvent non respectées.

**II - Objectifs du projet**

Le projet d'aménagement concerne :

- la requalification de l'avenue Marcel Mérieux entre le chemin de l'Orme (au sud) et le chemin des Verchères (au nord), sur un linéaire d'environ 500 m,
- la requalification de l'avenue Jean Colomb entre le giratoire depuis le chemin de l'Orme (à l'est) et le giratoire depuis l'intersection avec l'avenue Marcel Mérieux (à l'ouest) sur un linéaire d'environ 400 m.

**III - Programme**

Dans le cadre de la requalification de ces voiries, seront mis en œuvre :

- un partage équilibré des usages avec la réalisation d'aménagements cyclables et de cheminements piétons adaptés et sécurisés,
- des dispositifs de réduction de la vitesse afin d'apaiser la circulation.

A l'occasion des travaux de requalification des avenues Marcel Mérieux et Jean Colomb, la direction de l'eau engagera la réalisation de travaux sur les réseaux :

- eau potable : renforcement du réseau existant sur 400 m linéaires,
- assainissement : réhabilitation d'une canalisation sur 500 m linéaires,
- eaux pluviales : création d'un réseau sur 500 m linéaires avec système alternatif de gestion des eaux pluviales.

### III - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

A l'issue des études menées sur les réseaux, il s'avère nécessaire de créer un réseau de récupération des eaux pluviales sur l'avenue Jean Colomb dont le coût est estimé à 324 000 € TTC et de réaliser des travaux complémentaires sur le réseau d'assainissement dont le coût est évalué à 50 000 € HT.

Un surcoût lié à la passation des marchés et la découverte de pollution aux hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) sur le reste du périmètre de l'opération nécessite des travaux supplémentaires, notamment d'évacuation et de traitement des terres polluées. Ces surcoûts sont estimés à 600 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** les travaux complémentaires du projet de réaménagement des avenues Marcel Mérieux et Jean Colomb à Marcy l'Etoile,

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, entretien et aménagement de voirie, pour un montant de 924 000 € TTC pour le budget principal et 50 000 € HT pour le budget annexe de l'assainissement en dépenses à la charge :

- du budget principal pour un montant de 924 000 € TTC en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 924 000 € TTC en 2021 sur l'opération n° 0P09O5540,

- du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 50 000 € HT en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 30 000 € HT en 2020,  
. 20 000 € HT en 2021,

sur l'opération n° 2P09O5540.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 981 284 € TTC pour le budget principal en dépenses, à 250 000 € HT pour le budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.**